

Programme Erasmus +

Étudier à
l'étranger
2021-2022



www.lepontsuperieur.eu

La philosophie de la mobilité Erasmus +

Partir avec Erasmus+, programme européen de mobilité pour l'enseignement, la formation, la jeunesse et les sports, c'est bénéficier d'une mobilité organisée et encadrée, qui s'effectue dans le cadre d'une collaboration entre des établissements d'enseignement supérieur en Europe. Cet échange vous permettra de vous enrichir en découvrant une nouvelle culture ainsi que de nouvelles pratiques d'apprentissage et d'expressions musicales, d'apprendre ou se perfectionner dans une ou plusieurs langues étrangères, de valoriser son CV, de rencontrer de nouvelles personnes et de se construire un réseau professionnel.

La mobilité Erasmus+ a sa philosophie et ses règles :

- La mobilité doit être basée sur une intégration culturelle dans le pays, la ville et l'établissement d'accueil
- Le temps de cette mobilité remplace le temps d'études au sein de l'établissement d'origine sur la base d'une commune confiance et reconnaissance entre les établissements
- Le programme finance ces mobilités mais attend en retour un suivi strict des règles de contrôle qu'il a défini.



"Un séjour à l'étranger (élaboration et mise en place du projet) pendant les études se prépare au moins un an à l'avance."

Principes généraux

Au Pont Supérieur, le programme offre la possibilité aux étudiantes et aux étudiants de la licence DNPSM, de séjourner dès leur deuxième année à l'étranger dans l'un des établissements partenaires membres de l'Association Européenne des Conservatoires, pour une durée de 3 à 6 mois (cf : voir dernière page : liste des partenaires).

Selon le principe d'équivalence, grâce au système de transfert de crédits ECTS European Credit Transfer System, les études accomplies à l'étranger sont validées dans votre cursus au Pont Supérieur.

Calendrier

Un séjour à l'étranger (élaboration et mise en place du projet) pendant les études se prépare au moins un an à l'avance.

Il est recommandé de se rapprocher de la coordinatrice administrative Caroline Stupienko entre septembre et mars de l'année académique précédant l'échange.

Sélection

L'équipe pédagogique étudie les demandes de mobilité selon les critères suivants :

- Degré de motivation et d'autonomie dans le montage du projet
- Compatibilité et cohérence avec le parcours de l'étudiante ou étudiant
- Résultats obtenus aux examens de fin de semestre antérieurs
- Avis de l'équipe pédagogique sur la pertinence du séjour

**Une seule
plateforme
commune de
gestion de la
mobilité en
ligne : www.aec.dreamapply.com**



Candidature

Le Pont Supérieur, membre de l'Association Européenne des Conservatoires, participe au projet EASY permettant une simplification administrative des candidatures via la plateforme commune de gestion de la mobilité en ligne : <https://aec.dreamapply.com>

La date limite d'envoi du dossier de candidature est déterminée par l'établissement partenaire et se situe en général entre février et mi-avril.

Éléments du dossier de candidature à déposer sur la plateforme :

- Dossier de candidature ERASMUS+ / Application form
- Lettre de motivation
- Curriculum Vitae
- Contrat d'études / Learning agreement
- Enregistrement audio ou vidéo (durée : de 15 à 20 minutes)
- Lettre de recommandation de votre enseignant·e référent·e si possible
- Copie de carte d'identité ou de passeport

Tout au long de ce processus, les étudiantes et étudiants bénéficient d'un suivi individualisé et d'une aide dans la préparation de leur candidature.

Avant le départ l'étudiant ou l'étudiante devra passer un test de langue sur la plateforme OLS, *Online Linguistic Support*, afin de connaître ses besoins.

L'étudiant ou l'étudiante peut bénéficier d'une allocation de mobilité versée par Le Pont Supérieur et peut avoir accès à des bourses régionales (sur dossier).

Votre interlocutrice

Toutes les demandes sont centralisées par la coordinatrice administrative ERASMUS+ du Pont Supérieur

Caroline Stupienko //

- mobilite_etudiante@lepontsuperieur.eu
- 06 74 54 52 33

L'équipe pédagogique valide ou non la demande de mobilité ERASMUS+

CALENDRIER : RÉCAPITULATIF DES ÉTAPES D'UN PROJET ERASMUS+

**De novembre N-1 à
janvier année N***

Temps de réflexion, d'informations, de préparation des CV (anglais, allemand ou autre), lettre de motivation, lettre(s) de recommandation, relevés de notes des années précédentes, etc.

**Janvier-février
année N**

Préparation des candidatures

**Février et avril
année N**

- Validation de la candidature de la part du Pont Supérieur
- Date limite de dépôt du dossier de candidature

**Entre fin avril et
juillet année N**

Réponse des établissements partenaires

Juin année N

- Démarches pour les demandes de bourses (bourse ERASMUS+, bourse régionale)
- Signature du contrat ERASMUS+

**De mai à juillet
2020 année N**

Démarches personnelles & administratives (logement, santé, visa, assurance, assurance instrument de musique)

**Fin août à
septembre année N**

- Inscription administrative au Pont Supérieur
- Test initial de langue OLS
- Départ en mobilité

**Fin de la mobilité
année N+1**

- Test final de langue OLS
- Rapports de fin de séjour
- Transmission du relevé de notes

***N = année civile du départ**

Les partenaires du Pont Supérieur

Allemagne

Hochschule für Musik und Theater – Leipzig
Hochschule für Musik Carl Maria von Weber – Dresden
Hochschule Für Musik Saar – Saarbrücken

Espagne

Conservatorio Superior de Música de Vigo
Conservatorio Superior de musica de Aragón – Saragoza
Conservatori Liceu · Centre Superior de Música – Barcelona

Estonie

Estonian Academy of Music and Theatre - Tallinn

Finlande

University of the Arts – Sibelius Academy – Helsinki

Irlande

Munster Technology University, Cork

Italie

Conservatorio di musica Benedetto Marcello – Venezia
Conservatorio di musica Santa Cecilia - Roma

Portugal

Universidade de Evora

Suède

Royal College of Music in Stockholm

Plus d'information :

CMI Rennes

Erasmus AEC

Agence Erasmus +

Région Bretagne - demande de bourse